



Abandon du droit parental pour le pere

Par **vivige20_old**, le **14/05/2007** à **15:49**

Bonjour,

j'ai un enfants de 5 ans qui ne voit plus sont père depuis 3 ans. Je me suis séparé de cette personne, il ne paye pas de pension alimentaire et à coupé tout contact avec son fils depuis 3 ans. aucune nouvelle, pas de numero de telephone ni d'adresse.

Il ne sent n'ai jamais occupé. Mon fils porte mon nom de famille mais il a été reconnu par son père après.

J'aimerais savoir si il pourrait etre dechu de ces droit parentaux au bout d'un certains temps ou je dois entamer des démarches juridique, si oui quel demarche je doit faire?

je précise que j'ai un compagnon depuis presque 3 ans qui eleve avec moi mon fils, d'ailleurs mon fils l'appel papa. Il souhaiterait l'adopter si le pere biologique abandonnais ses droit.

Par **Christelle_old**, le **15/05/2007** à **04:44**

Bonjour,

La déchéance des droits parentaux n'est jamais automatique. Il faut faire une ation judiciare pour cela devant le TGI.

Le concours d'un avocat vous sera indispensable.

Mais sachez que même s'il existe une filiation votre compagnon peut effectuer une adoption simple. Mais cela aussi est nécessite un passage par le tribunal.

Dans votre cas un il semble judicieux de prendre rendez-vous avec un spécialiste et aussi de prendre contact avec le père biologique. S'il est d'accord les démarches seront plus simples.

Par **andre06**, le **17/11/2012 à 20:35**

Pouvez m'indiquer la procédure a suivre pour être dechue de droit paternelle

Par **amajuris**, le **17/11/2012 à 20:51**

bsr,
le simple fait de ne pas s'occuper de son enfant n'est pas un motif suffisant pour enlever l'autorité parentale à un parent, il faut des faits plus graves (violences..).
et il faut une décision d'un juge donc faire une demande avec un avocat devant le TGI.
cdt